

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



### Arrêté portant interdiction de stationner sur le parking d'Arsine

**Le Maire de Villar d'Arène,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213.2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique,

**Vu** le code Pénal article R 610-5 ;

**Vu** le Code de la Route articles R110-1 et suivant ;

**Considérant** qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur le parking d'Arsine à côté du Gîte Le Pas de l'Ane au hameau d'Arsine en raison de l'hélicoptage pour le refuge de Chamoissière et le refuge de l'Alpe, prévu le mardi 10 mars 2026 ;

#### ARRÊTE :

**Art. 1 :** Le stationnement sur le parking d'Arsine est interdit le 10 mars 2026.

**Art. 2 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté est considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

**Art. 3 :** La gardienne du refuge de Chamoissière, et la gardienne du refuge de l'Alpe installent la signalisation réglementaire et sont responsables des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité.

**Art. 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Art. 5 :** Le présent arrêté est affiché en mairie, et publié sur les supports de communication municipaux.

**Art. 6 :** Mesdames les gardiennes des refuges de Chamoissière et de l'Alpe, Madame l'adjudant-chef de la Brigade de Gendarmerie de La Grave, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.



A Villar d'Arène,  
Le 03 mars 2026  
Le Maire,  
Olivier FONS



Transmis le : 03/03/2026  
Affiché le :  
Retiré le :